COMPTE RENDU, PAR EXTRAIT, DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2014

Absente excusée : Madame Sylvie GEHIN (arrivera en retard) donne pouvoir écrit à Madame Brigitte VANSON.

Observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2014: Madame PERRIN Jocelyne fait la remarque suivante à la question de l'OT : « *le Conseil Municipal se donne le temps* de *la réflexion pour nommer les nouveaux membres du Conseil d'Exploitation* » : on attend la suite.
Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal se réunira en commission à l'issue de la séance de ce soir pour parler de ce sujet.

N° 1/11/2014 CONVENTION AVEC LES AMBULANCIERS TRANSPORT DES BLESSES VICTIMES D'ACCIDENTS A SKI SAISON HIVERNALE 2014/2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, comme les années précédentes, les opérations de transport par ambulances des blessés victimes d'accidents de ski sont soumises à l'article 97 de la loi du 09 janvier 1985, dite « Loi Montagne », et au décret du 03 mars 1987, qui définissent les modalités de remboursement des frais de secours sur les pistes de ski alpin ou de fond.

Vu les offres déposées par les ambulanciers à la Mairie,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de retenir la proposition des ambulanciers GEORGES de LE THILLOT, R.V.S. De REMIREMONT qui seront déclenchés en priorité ; puis les ambulances DAVAL-MANGEL, GROUPEMENT DU GRAND EST et TRANSMOSEL .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les cinq conventions individuelles à passer avec les ambulanciers et tous autres documents relatifs à ce dossier.

N° 2/11/2014 FRAIS DE SECOURS SUR LES PISTES DE SKI SAISON HIVERNALE 2014/2015

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des frais de secours sur les pistes de ski pour la saison hivernale 2014/2015 (sans augmentation par rapport à la saison précédente) :

Zone rapprochée	185,00 €
Zone éloignée	305,00 €
Zone exceptionnelle (hors pistes)	795,00 €
Petits soins, sans brancard, ni traîneau	52,00 €

FIXE ainsi qu'il suit les bases de répartition des sommes qui seront recouvrées au cours de ladite saison :

. 93 % reversés par la commune à la SAS LEDUC de VENTRON,
. 7 % restent à la commune de VENTRON.

N° 3/11/2014 TRAVAUX DE L'EGLISE MARCHE COMPLEMENTAIRE ENTREPRISE FREYSSINET

après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le marché complémentaire qui sera passé avec l'Entreprise FREYSSINET dans le cadre des travaux de charpente de l'église (2ème phase)

PRECISE que ce marché complémentaire s'élève à la somme de 2.350 € HT.

N° 4/11/2014 TARIF CARTE IGN DU CLUB VOSGIEN VENDUE A L'OFFICE DU TOURISME DE VENTRON

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE le prix de vente de la carte IGN TOP 25 plastifiée au tarif de 16,50 € qui est vendue par l'office du tourisme (carte achetée au Club Vosgien au tarif de 14,50 €).

N° 5/11/2014 TARIFS ALSH ET TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réduire les tarifs de l'ALSH (accueil de loisirs des petites vacances et des mercredis) et ce à compter du 1er décembre 2014 :

. Demi-journée 6,80 € (au lieu de 9 €) si QF inférieur ou égal à 650
6,90 € (au lieu de 10 €) si QF supérieur à 650

. Journée 13,50 € (au lieu de 15 €) si QF inférieur ou égal à 650
14,50 € (au lieu de 16 €) si QF supérieur à 650

N° 6/11/2014 VENTE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. Louis GEHIN PRECISIONS CALCUL SUR MARGE

Le Conseil Municipal, après délibération,

CONFIRME sa délibération du 21/01/2014, c'est à dire la vente de la parcelle de terrain communal, lot n° 2 du lotissement communal du Pré d'Amont, cadastrée section AC n° 284 p et AC n° 388 p, d'une superficie de 893 m2, en faveur de Monsieur Louis GEHIN ;

et considérant qu'il convient que le prix soit indiqué TVA sur la marge incluse :

FIXE le prix de ce terrain à la somme de 19.137 € HT, outre la TVA sur la marge de 3.189,50 €, soit moyennant un prix TTC sur la marge incluse de 22,326,50 €.

RAPPELLE que les frais de géomètre (forfait de 1,000 €) et les honoraires du notaire seront à la charge de Monsieur Louis GEHIN.

N° 7/11/2014 RENOUVELLEMENT CONCESSION EMPLACEMENT DE HANGAR EN FAVEUR DE M. VALDENAIRE Bruno

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la concession d'emplacement de hangar en bois en faveur de M. VALDENAIRE Bruno ; concession échue le 31 octobre 2014.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour renouveler la concession d'emplacement de hangar en bois au profit de Monsieur VALDENAIRE Bruno, domicilié à VENTRON « chemin du Pré Saint Claude », pour une durée de neuf années, à compter du 1er novembre 2014 ;

FIXE la redevance annuelle due par Monsieur Bruno VALDENAIRE à la somme de 44,17 € (20 m2 x 2,21 €)

PRECISE que cette redevance sera révisable chaque année en fonction de l'indice à la construction (3ème trimestre).

CHARGE Monsieur le Maire d'établir l'acte de concession correspondant et l'AUTORISE à le signer au nom de la commune.

N° 8/11/2014 SYNDICAT POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DES VOSGES

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

SE PRONONCE POUR l'adhésion des collectivités suivantes au Syndicat pour l'Informatisation communale des Vosges : HERGUGNEY, ENTRE DEUX EAUX, ELOYES et CHERMISEY ; la Communauté de Communes de VITTEL-CONTREXEVILLE, ainsi que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de LA BRESSE-CORNIMONT ;

Par ailleurs, le Conseil Municipal,

SE PRONONCE POUR les modifications statutaires du SMIC des Vosges telles que mentionnées ci-dessous :

. ajout d'un article « la mise en place d'un groupement d'achats de signatures électroniques RGS** au bénéfice des adhérents du Syndicat sous forme d'un marché à bon de commande.

. ajout d'un article : mise en place et gestion d'un dispositif de télétransmission dans le cadre du dispositif « PESV2 (protocole d'échange standard version 2) ou de tout autre dispositif qui viendrait s'y substituer ».

N° 9/11/2014 MOTION DE SOUTIEN SUITE A LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Monsieur le Maire présente la motion de soutien suite à la baisse des dotations de l'Etat.
Les collectivités locales et en premier lieu les communes risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

. de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
. soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

C'est la raison pour laquelle la commune de VENTRON soutient les demandes de l'Association des Maires des Vosges.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ADOPTE la motion de soutien de l'AMF suite à la baisse des dotations de l'Etat.

N° 10/11/2014 NAVETTE DES NEIGES

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE qu'une navette sera organisée, comme les années précédentes, pour emmener les skieurs depuis VENTRON jusqu'à la station de Ski de la SAS LEDUC, au cours des vacances de février 2015 ; cette navette s'arrête à six endroits différents de la commune, depuis le Daval.

Par ailleurs, les horaires de la navette ne correspondent pas exactement avec les horaires des cours collectifs dispensés par l'Ecole de Ski Français. Pendant les vacances scolaires de notre zone, les horaires pourront être adaptés, mais pas pendant la période scolaire, puisque le transport scolaire reste prioritaire.

N° 11/11/2014 RESTITUTION REUNION DU 15/10/2014 STATIONS VALLEES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale que le bureau d'études CIMBO CONSEILS a été missionné par le Conseil Général des Vosges et les communes détentrices d'une station de sports d'hiver, pour mettre en œuvre un label ; pour la commune de VENTRON ce serait le label « stations vallées ».

La restitution de cette étude a eu lieu le mercredi 15 octobre 2014, le matin à la SAS LEDUC et l'après midi à la Mairie de VENTRON.

Le document qui est à ce jour un document de travail ne sera pas porté à la connaissance du public ; une lecture des conclusions sera faite aux conseillers municipaux réunis en commission après la séance de ce soir.
L'idée générale qui se dégage des conclusions de l'audit est que le touriste doit être placé au centre des informations et des actions. Il appartient aux acteurs locaux qui communiquent sur le tourisme de respecter l'harmonie entre annonce et réalité. C'est dans ce sens que travaillera l'office du tourisme.

N° 12/11/2014 QUESTIONS DIVERSES

a) Monsieur Gérard CUNAT parle des voies communales qui mériteraient d'être réparées ; ces travaux feront partie du programme de voirie 2015. Le Conseil Municipal accepte la convention à signer entre l'Agence Technique Départementale et la commune de VENTRON pour l'aide technique de ces dossiers de voirie. Ensuite la commission communale décidera de la priorité des chemins à réparer.

b) Madame Brigitte VANSON fait un petit compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu vendredi 07 novembre 2014 et énonce particulièrement les travaux ou achats souhaités par ce conseil d'école.
Elle parle également du projet de classe de mer ; il est évident que le Conseil Municipal ne se prononce pas ce soir pour ou contre le financement de la classe de mer.
Madame Brigitte VANSON parle également de l'enquête auprès des parents et du bilan des « nouvelles activités périscolaires » des deux premiers mois (septembre et octobre 2014).

Arrivée de Madame Sylvie GEHIN

c) Monsieur le Maire lit le tableau des commandes qu'il a signées pendant la période du 25 mai 2014 à ce jour.

d) Monsieur le Maire donne lecture des cinq courriers de demandes d'achats de terrains : M. THIRIET Christophe, M. MAUGER Bruno, M. PARMENTIER Régis, M. CATRY Christopher, M. LEDRAPPIER Raphaël.
La commission communale des terrains étudiera toutes ces demandes à une date qui n'est pas encore fixée.

e) Lecture est donnée du courrier en date du 07/11/2014 transmise par Madame ROUILLON, Présidente de l'association « Arts et Traditions de VENTRON », qui demande qu'aucun autre marché ne soit organisé le premier dimanche d'août, car il ferait concurrence avec le marché artisanal qui se déroule à VENTRON depuis plus de 30 ans.

f) lecture est donnée du courrier du remerciements de la Croix Rouge au sujet de la subvention allouée en 2014 par le conseil municipal de VENTRON.

g) Monsieur le Maire donne la liste des personnes choisies par la Direction des Finances Publiques, qui feront partie de la commission communale des impôts directs (personnes titulaires et suppléantes).

h) L'acte d'acquisition de la propriété des Consorts SANDHOFER a été signé par Monsieur le Maire fin octobre 2014. Une proposition de prix a été demandée à la compagnie d'assurances de la commune. Cette propriété fera l'objet d'un contrat de crédit bail immobilier entre la commune et la société Ventron-Confection.

i) Puis Monsieur Gérard CUNAT évoque les concessions au cimetière ; une trentaine de tombes seraient à l'abandon. Il convient de rechercher les héritiers, et de travailler sur une reprise éventuelle de ces tombes ; selon bien évidemment la procédure conforme à la législation funéraire.

j) Monsieur Jean-François VALDENAIRE parle de l'avancement des dossiers d'assainissement non collectif : mise aux normes (devis, conventions, subventions attendues ...)
Il parle également du projet de la future station d'épuration.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la visite de Monsieur le Préfet des Vosges à VENTRON, au Musée du Textile, et précise que le Préfet est attentif à tous les dossiers de VENTRON.

La séance est levée à 21 heures 40, puis le Conseil Municipal s'est réuni en commission pour échanger sur diverses questions.

A VENTRON, le 14 novembre 2014

le Maire,

JC DOUSTEYSSIER